

Les 6 et 9 juin vingt questions auxquelles il faut répondre par écrit sont soumises à Neyen. A la plupart des questions le candidat répondit d'une façon «incomplète ou superficielle».

Les 12, 13 et 14 juin eut lieu au domicile du président de la Commission l'examen oral qui se fit ... en français «pour donner au candidat toutes les facilités possibles». Cette fois-ci également les réponses aux 19 questions ne sont pas, dans leur ensemble, jugées suffisantes.

Après que Stifft eut pris des renseignements après l'examen, le dossier fut transmis au Président de la Commission de Gouvernement. Il contenait outre les réponses avec notes de la part de la Commission, le mémoire manuscrit de Neyen «*Des accouchements à manoeuvre compliquée*» ainsi qu'une lettre datée du 23 juin dont nous extrayons ce qui suit :

« ... Nous insistons que le Gouvernement apprécie les facultés du Sr. Neyen pour l'exercice de la médecine à Luxembourg. Chez nous il n'y a ni opiniâtreté ni un système d'opposition calculés. Si nous sommes d'avis pour l'admission du Sr. Neyen, le public criera sur une partialité pour le candidat. Si nous refusons l'admission au candidat, on ne manquera pas de nous reprocher une sévérité excessive dans des vues d'intérêt privé pour écarter tout concurrent. Nous prions donc le Gouvernement de se prononcer sur la question d'admission, d'autant que le Gouvernement est plus rigoureux que la plupart des universités ... »

Enfin, à la date du 2. 9. 1837, Stifft déclare que Neyen a soutenu son examen médical en toutes les branches à guérir, en foi de quoi il lui délivre le brevet muni du sceau de l'Administration grand-ducale ; et il prie la Commission médicale de le viser également, conformément à l'arrêté du 31. 5. 1818.

— • —

D'après l'abbé Blum (op. cit. p. 31), Auguste Neyen aurait connu la Franc-Maçonnerie de par son frère aîné, qui en aurait fait partie. Nous n'avons trouvé aucune trace de cette assertion, mais le fait est que le jeune docteur se fit admettre le 26. 6. 1832 à la Loge «Réunion philosophique» de Longwy.

Le 19. 3. 1837, alors qu'il était rentré à Luxembourg, Neyen se fit affilier à la Loge de cette ville, quelques jours avant l'architecte de la ville J. Fr. Eydt et quelques jours après le futur major-commandant de la gendarmerie G. van der Bruggen, le libraire J.-P. Kuborn, le banquier Fr. Krewinckel et le peintre J.-B. Fresez.

Les idées que Neyen fit siennes comme franc-maçon, le faisait prendre en horreur par certains fanatiques, surtout lorsqu'il manifesta son opposition à l'Eglise militante (v. ses biographies des personnages antagonistes du provicaire Laurent). Mais il serait faux de prétendre que Neyen avait parfois fait montre de sentiments antireligieux, trop de biographies de dignes prêtres sont là pour corroborer notre opinion.